



ATTESTATION DE PAIEMENT
ET
ACCEUSE DE RECEPTION.

I/ Nous soussigné Pochet M. Administrateur Territorial Assistant certifions avoir payé ce jour à Monsieur Paschael Albert la somme de 75.000 frs. (septante cinq mille francs) à titre de provision sur la commande de 6 coffres forts destinés aux chefferies.

Ruhengeri, le 2 août 1951.-

POCHET, M.

2/ Nous soussigné Paschael Albert certifions avoir reçu ce jour de Monsieur Pochet M. la somme de 75.000 frs à titre de provision sur une commande de 6 coffres forts à 25.000 frs la pièce.

Ruhengeri, le 2 août 1951.-

PASCHAEL ALBERT,

Le 22. ch V

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 2 août 1951.-

N° 8 1750 / C.A.C.

OBJET:

Versement accompte

-:-

A

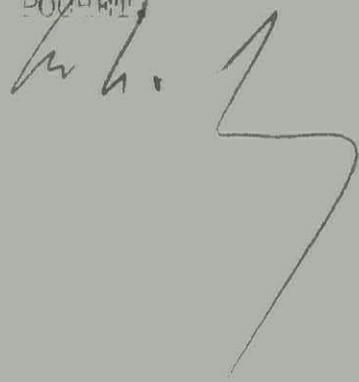
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je tiens à votre disposition une somme de septante cinq mille francs (75.000 frs.) à titre de provision sur notre commande de 6 coffres forts destinés aux chefferies du Territoire au prix de 25.000 francs la pièce.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Comptable C.A.C.,

M. POUPET



Monsieur Paschael,
Représentant Etranger

à

RUHENGARI.-